

Comité syndical
Séance du Mardi 22 septembre 2015
PROCES VERBAL

L'an deux mille quinze le mardi 22 septembre à dix-heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à PORT-SAINTE-MARIE, salle « Saint Clair », sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC

Vice-présidents territoriaux :

MM. Jean Louis COUREAU, Mme Françoise LABORDE, Christian LUSSAGNET, Pierre SICAUD.

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et messieurs Germinal SALSENCH, Xavier DOVILLEZ, Carmela GERI, Alexandre DA DALT, Denis GUILLOU, Christine BIELLE, Christian PEZZUTI, Olivier DAMAISON, Michel MINGO, Alain DE VOS, Alain LERDU, Jean-Claude VALADIER, Nicole GERION, Philippe FRIMAUDAU, Michèle DUCLERCQ, Dominique PASCUAL, Pascal DOUCET, Patrick ARES, Christine ROSE, Thierry DUCOS, Hubert TERRIGHI, Josette WOHMANN, Philippe BERTRANDIAS, Rémi MOREAU, Véronique POURCHOT, Marius DAL CIN, Michel DOUSSINE, Olivier AILLET, Bruno ROSSETTO, Maryse LAMARQUE, Gilbert DUFOURG, André COTS, Nicolas RAVEL, Jean Marie GEORGES, Paulette LABORDE, André DULIN, Jean Louis LEMANACH, Pierre LAPEYRE, Jean Maire LOUVEL, Jean-Pierre PEROLARI, Daniel MARTET, Jean-Paul DESTIEU, Pierre DURAND, Didier BARROIS, Michel KAUFFER, Jean-François GUILLOT, Serge PERES, Alain GIBRAT, Colin WILKES, Robert RIEUCAD, Raymond ZINESI, Alain BUGGIN, Alain WIDEMANN, Christian LAMY, M. CARBONNET, Roger PERON, Jean-Mary GARY, Gérard FIX, Nathalie MARRAUD, Auguste FLORIO, Marie-Noëlle FAURE, David GREEN, Guy VIGNERON, Henri GAVA, Patrick CARREGUES, Pascal DANDY, Serge COSTELLA, Maurice PIERRE, Marie-France VILLES, Henri MATTANA, Serge CADIOT, Charles CHAMPENOIS, Jean-Jacques TRICHEREAU, Roland SOCA,, Laurent CUBERTOU, Christian PENOT, Thierry TRIAYRE, Francine LAILETTE, Laurent DECAYEUX, Michel COUZIGOU, Claude NAY, Didier RESSIOT, Pierre MALEYRAN, Silvano FAELLA, Joël BUCHARD, Denis MORVAN, Jean-Jacques FOULOU, Claude CRISTOFOLI, Guy CLUA, Lucien MARTINIERE, Angélique CHARBONNIER, Yves MAHIEU, Bernard RICCI, Jean Claude MALEYRAN, Guy BALANCIE, Bernard BARRAU, Michel JAY, Thérèse SANIAL, Alain ARMILHAC, Bruno BUISSON, Janik CAZETTE, Jean-Louis LALAUE, Elise IGOUNET, Christiane LARTIGUE, Gilles GUERIN, Serge CADRET, Bernard PATISSOU, Denis DUTEIL, Gilbert TOVO, Jean-Pierre VICINI, Claude MOINET, Daniel DUROSIER, Jean-François PECQUEUR, Guy Frédéric ALBASI, Jean-Claude FORNASARI, Francis PINASSEAU, Serge CERE, Denis CALVET, Annie LACOUÉ, Christian PAJOT, Gabriel LASSERRE, Sylvio GUINGAN, Christian LAFOUGERE, Chrystel COLMAGRO, Jean-Louis VINCENT, Thierry BOZZELLI, Francis DUTHIL, Michel BROUSSE, Philippe CASTANIER, Jean-Louis MOLINIE, Jean-Paul BOUCHER, Jean-Pierre LORENZON, Gérard ANDRE, Claude BINET, Michel DARROUMAN

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs Patrick GAUBAN, Lionel LABARTHE, Pierre ALLEMAND, Gérard MARBOTTE, Romain JOLLY, Jean-Charles ROUJOL, Marie-Thérèse COULONGES, Bernard VERGNES, Jean-Claude RIGAUD, Jean-Jacques TURC, Daniel DUFFIEUX, Christophe MORISSET, Roland FOLCHER, Alain SIMONETTO, Mélanie DUS, Boris MILHOUD, Thierry MEILLIER, Claudine PINOTEAU, Jean-Claude CAVAILLE, Bernard LAVERGNE, Sylvie COSTA, Jean-Claude MAXANT, Sébastien BOULLAND, Chantal MAURES, Jean-Pierre GUEZET, Jean-Jacques CAPDEVILA, Serge LARROCHE, Pierre CHAUVEL, André APPARTIO, Etienne RAUZET, Rodolphe BERNOU, Paul BORDES, Jean-Claude MARCANDELLA, Patrick JEANNEY, Jean-Max MARTIN, Christian DIEUDONNE, Pascal BOUTAN, Patrick LESUEUR, Jacques TOURNADE, Mario FRANCHETTO, Jean MARBOUTIN, Christine POSPICHEK-PRIGENT, Isabelle LABONNE, Daniel PINEDE, François JORREY, François BOUYOU, Jean-Louis CARLESSO, Jean-François BOULAY, Thierry PITTICO, Nathalie FOUNAU-VEYSSET, André MESSINES, Michel PAGES, Jérôme BONNE, Laurent BOLZER, Philippe CANTAU, Frédéric PENETIER, Georges-Robert PINIELLO, Marcel CALMETTE, Alain DUPUIS, Allain CAPDEGELLE, Christiane LAFAYE-LAMBERT, Pascale LEMOINE, Hélène DA ROS, Bernard TINTANE, Christophe ROUDIL, Céline LABBE, Jean-Michel MESSI, Daniel FORT, Marie-Claude VINCENZI, Marche DUBOIS, René ORTYL, Michel LATASTE, Alain VEYRET, Rogers STEFFAN, Jean-Michel POIGNANT, Claude MARIN, Grégory CAMARA-GONZALES, Jean-Michel MOYNIE, Jean-Louis BONETTI, Joël SCIE, André FERNANDEZ, Éric DAMARIA, Jean-Pierre BAZZON, Jean-Robert GAROSTE, Lino DALLA SANTA, Joël BRAZZOROTTO, Daniel RENTENIER, Bernard MARTIN, Denis DUTEIL, Jean-Michel SAINT-SIMON, Philippe LEYGUES, Jean-Claude LOUIT, Philippe DOMAGALA, Gérard LAFON, Christophe COURREGELONGUE, Jean DUPONT, François TOLLON-POMMEROL, Edouard DELORME, Marie-Françoise DACHY, Jean-Claude BAURY, Francis DA ROS, Francis SERRES, Line LALAUURIE, Alain BROUILLET, Michel MASSET, Jacques DUBICKI, Jean-Pierre MOULY, Didier VAYSSIÈRE, Didier CAYSSILLE, Régine POVEDA, Pierre GRANGE, Emmanuel LETELLIER et Pierre TREY D'OUSTEAU.

Secrétaire de séance : Mme Françoise LABORDE.

Les services du Syndicat étaient représentés par :

Mesdames et messieurs Gérard PENIDON (Directeur Général), Jeanne FALZON (DGA Administrative), Nathalie CLARISSOU (Responsable du service Ressources) Laurent CASONATO (Responsable du service Technique), Alexandra BRAAK (Responsable du service Assainissement Non Collectif) et Michèle SAGET (Responsable du service Administration Générale).

Madame la Présidente Geneviève LE LANNIC remercie la municipalité de PORT SAINTE MARIE pour son accueil ainsi que tous les participants pour leur présence.

Le Procès-verbal de la réunion du 25 juin 2015 est adopté à l'unanimité après modification apportée page 3 (Commune de BOUSSES = pas de transfert « eau potable »).

La séance s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Administration Générale (délibérations et informations)
- Assainissement Collectif
- Finances
- Informations sur les pouvoirs et compétences délégués

1. Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat EAU 47 au 1^{er} janvier 2016

Le Comité syndical a été appelé à se prononcer sur l'extension de son périmètre, liée aux demandes des communes et/ou EPCI suivants :

- de la commune de **PINDERES** pour le transfert de la compétence « Assainissement Collectif » (délibération communale du 23/07/2015) ;
- des communes issues du Syndicat d'eau potable de PENNE ST SYLVESTRE : **AURADOU, DAUSSE, PENNE D'AGENAIS, ST SYLVESTRE SUR LOT, TREMONS et VALEILLES (82)** (délibération syndicale du 03/09/2015),
- des communes issues du Syndicat Intercommunal d'assainissement de PENNE ST SYLVESTRE : **DAUSSE, MASSOULES, PENNE D'AGENAIS, ST SYLVESTRE SUR LOT et TREMONS** (délibération syndicale du 03/09/2015) ;
- de la commune de **MASSOULES** pour le transfert de la compétence « eau potable » (délibération communale du 14/09/2015).

La liste des communes et EPCI membres ainsi mise à jour sera annexée aux statuts du Syndicat.

- **Par délibération n° 15_058_C, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :**

ADOpte le principe de transfert de la compétence « **Assainissement collectif** » de la commune de PINDERES à EAU 47

dans le cadre de l'article 2.2. des statuts d'EAU 47

à effet du 1^{er} janvier 2016 ;

- **Par délibération n° 15_059_C, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :**

APPROUVE le principe de transfert de la compétence « **Eau Potable** » pour les communes issues du Syndicat des eaux de Penne d'Agenais/ St Sylvestre, à savoir :

AURADOU, DAUSSE, PENNE D'AGENAIS, ST SYLVESTRE SUR LOT, TREMONS et VALEILLES (82),

dans le cadre de l'article 2.2. des statuts d'EAU 47

à effet du 1^{er} janvier 2016,

APPROUVE le principe de transfert de la compétence « **Assainissement collectif** » pour les communes membres du Syndicat d'Assainissement de Penne d'Agenais/ St Sylvestre, à savoir :

DAUSSE, PENNE D'AGENAIS, ST SYLVESTRE SUR LOT,

dans le cadre de l'article 2.2. des statuts d'EAU 47

à effet du 1^{er} janvier 2016,

APPROUVE le principe de transfert de la compétence « **Assainissement non collectif** » pour les communes membres du Syndicat d'Assainissement de Penne d'Agenais/ St Sylvestre, à savoir :

DAUSSE, MASSOULES, PENNE D'AGENAIS, ST SYLVESTRE SUR LOT et TREMONS,

dans le cadre de l'article 2.2. des statuts d'EAU 47

à effet du 1^{er} janvier 2016,

- **Par délibération n° 15_060_C, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :**

ADOpte le principe de transfert de la compétence « **Eau potable** » pour la commune de **MASSOULES**

dans le cadre de l'article 2.2. des statuts d'EAU 47

à effet du 1^{er} janvier 2016,

Ces trois délibérations seront transmises au contrôle de légalité et dès que celle-ci³ auront acquis leur caractère exécutoire elles seront notifiées à toutes les Collectivités membres dans le cadre de l'article L.5211-18 et 20 du CGTC (Code Général des Collectivités Territoriales) afin de leur permettre de se prononcer sur l'extension du territoire (délai 3 mois). A noter qu'à l'issue de ce délai, à défaut de délibération, la décision sera réputée favorable. 4

A l'issue des trois mois, si la majorité qualifiée requise est atteinte, les services de la Préfecture prendront un arrêté d'extension de périmètre.

2. Information : les conséquences de la Loi NOTRe sur l'exercice des compétences liées au cycle de l'eau

Une information a été communiquée au Comité syndical concernant les principales dispositions adoptées par la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 présentant des enjeux pour le syndicat Eau47 et ses membres.

Les principaux objectifs de la Loi NOTRe sont les suivants :

- **un nouveau schéma de coopération intercommunale** : échéance de mise en œuvre : 21/12/2016 (pouvoirs dérogatoire du préfet jusqu'au 15 juin 2016) ;
- **Nouvelles fusions** de communautés (15 000 habitants minimum, exceptions pour montagne, faible densité, îles, communautés ayant fusionné depuis 2012 avec une population supérieure à 12 000 hab) ;
- **Réduction** du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes ;
- **Mutualisation** : renforcement des services communs, sécurisation des pratiques (ADS intercommunautaire, mutualisation entre CIAS ...) ;
- **Amélioration du dispositif de fusion** : durée d'harmonisation des compétences allongées.

Les modifications concernant les syndicats interviendront de façon définitive à compter du **01/01/2020**.

Dissolution, fusion prévues par la SDCI ou proposées par le préfet hors SDCI (échéance de mise en œuvre : 31/12/2016 - Renforcement des compétences des communautés (notamment eau et assainissement, tourisme)

- **Suppression des syndicats compris à l'intérieur d'un EPCI à fiscalité propre**

Exemples :

- a) le syndicat **regroupe** des **communes** membres d'un ou deux EPCI-FP à la date du transfert de la compétence → retrait automatique des communes pour les compétences transférées (dissolution du syndicat si plus aucune compétence ou une seule commune),
- b) le syndicat **regroupe** des **communes** appartenant à **au moins 3** EPCI-FP à la date du transfert de la compétence → principe de représentation-substitution, avec possibilité de retrait (autorisation du préfet après avis (débat) de la CDCI au 1^{er} janvier de l'année qui suit le transfert ; Pour le Lot-et-Garonne : seul le SI des eaux de Damazan-Buzet est concerné
- c) le syndicat (mixte) **regroupe** des **EPCI-FP** (transfert de compétence avec représentation-substitution ou adhésion, le cas échéant sur une partie du territoire) à la date du transfert de la compétence → pas de changement de mode de représentation (par communes membres de ces EPCI),

- **Nouveaux modes de fonctionnement :**

Les délégués sont bénévoles dans les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes fermés.

A partir de 2020 les délégués devront être des conseillers municipaux, départementaux ou régionaux.

Suppression des indemnités de fonction pour les présidents, vice-présidents ou délégués des syndicats dont le périmètre est inférieur à celui d'un EPCI à fiscalité propre.

Remboursement des frais de déplacement pour les délégués des syndicats intercommunaux qui ne bénéficient pas d'indemnités de fonction dont le périmètre est supérieur à celui d'un EPCI à fiscalité propre (pour des réunions organisées dans une commune autre que la leur).

3. Approbation du programme de mise en conformité global des systèmes d'assainissement des communes de FONGRAVE SUR LOT, LOUGRATTE, LA SAUVETAT SUR LEDE, MONBAHUS, MONCLAR D'AGENAIS, SAINTE LIVRADE SUR LOT, SAINT ETIENNE DE FOUGERES et MONFLANQUIN

Suite à la mise en demeure par les services de l'Etat pour faire approuver formellement par délibération les échéances de réalisation des travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissements des bourgs susvisés, le Comité a été appelé à approuver le programme global de mise en conformité.

Les communes et les installations concernées sont les suivantes :

- Réhabilitation des réseaux de : FONGRAVE, LOUGRATTE, MONFLANQUIN et STE LIVRADE SUR LOT
- Réhabilitation des réseaux et des stations d'épuration de : LA SAUVETAT SUR LEDE, MONCLAR D'AGENAIS et SAINT ETIENNE DE FOUGERES
- Réhabilitation de la station d'épuration de : MONBAHUS

Les échéances de réalisation se déploient sur les années 2015, 2016 et 2017 et devront figurer sur les PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement du Syndicat) correspondants.

Par délibération n° 15_061_C le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **S'ENGAGE** sur le principe de la programmation et de la réalisation des aménagements nécessaires à la mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif et aux obligations à respecter selon le tableau ci-après :

Commune	Actions à mener par le Syndicat	Année de réalisation
Fongrave sur Lot	Travaux de mise en séparatif des réseaux programmés (Maître d'œuvre désigné : Cabinet I.E.I. Marès) Suite aux conclusions du diagnostic, décision de prévoir un contrôle des branchements deux ans après la réalisation des travaux (2017/ 2018) Ensuite, révision du zonage pour réduire la zone d'assainissement collectif	
La Sauvetat sur Lède	<u>Suite au diagnostic du réseau :</u> Investigations complémentaires dans la rue de l'Eglise sur 125 ml en vue de la réhabilitation Chemisage chemin du lavoir sur 40 ml	2015
	Mise en conformité de 8 branchements avec mise en place d'un programme d'action en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne à l'automne 2015	2016
	Remplacement du collecteur rue de Caliaux sur 185 ml	2016
Lougratte	<u>Suite au diagnostic du réseau :</u> Réhabilitation des réseaux : . renouvellement tronçon 24-26 sur 185 ml - chemisage tronçon 14-15 - travaux ponctuels sur des regards	2016
	<u>Station d'épuration :</u> Réhabilitation	Été 2016
Monbahus	<u>Réhabilitation de la station d'épuration</u> Maître d'œuvre désigné Acquisition foncière en cours. Si impossibilité, engagement du Syndicat en 2016 à lancer une procédure d'expropriation	

St Etienne de Fougères	<u>Suite au diagnostic du réseau :</u> Reprise des branchements non conformes (25 anomalies) avec mise en place d'un programme d'action en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne à l'automne 2015	2016
	Reprise de branchements pénétrants route de Hauterive	2016
	Avant-Projet en 2015 – Maîtrise d'œuvre – (travaux fin 2017)	2017
Monclar d'Agenais	Travaux de réhabilitation des réseaux	2015
	Station d'épuration – Acquisition foncière en cours	
Sainte Livrade sur Lot	<u>Suite au diagnostic du réseau</u> Investigations complémentaires : - contrôles des branchements : 1000 habitations restant à contrôler - marché complémentaire pour modélisation des réseaux en aval des déversoirs d'orages afin de connaître les débits par temps de pluie ainsi que les déversoirs d'orages pouvant être condamnés	2016
	Mise en conformité : programme avec l'Agence de l'EAU	2017
Monflanquin	<u>Suite au diagnostic de réseau effectué en 2015</u> - contrôle des branchements d'une soixantaine d'habitations (non contrôlées) et de l'établissement « Montform »	Septembre 2015
	- campagne de mise en conformité des branchements à mener par le Syndicat Eau47 dès que l'ensemble des branchements défectueux sera connu (programme Agence de l'Eau Adour Garonne à mettre en place à l'automne 2015).	2016
	- relevés AEP hebdomadaires chez les gros consommateurs de la commune afin d'évaluer les volumes à traiter en période de pointe : pose de télétransmission sur des compteurs de « Pierre et Vacances » par la Société SAUR été 2015	2015
	- accompagnement de la commune dans la poursuite du diagnostic des branchements (dont tests colorant) dans les établissements relevant du domaine privé de la commune (maison de retraite, espace « Monform », piscine ...)	2016
	<u>Marché de travaux global 2015 :</u> - travaux de réhabilitation des regards et réseaux défectueux identifiés lors du diagnostic (maître d'œuvre désigné et investissements budgétisés) - étude de faisabilité pour réutilisation de l'ancienne unité de traitement en bassin tampon (volume vérifié, levé topographique à réaliser afin de vérifier la faisabilité d'un raccordement gravitaire. - déconnexion de la source du lavoir	fin 2015 fin 2015
	- rehausse des déversoirs d'orages selon préconisations du diagnostic après les mises en conformité des branchements	fin 2016
	<u>A réaliser en 2016 :</u> - exploitation des données de consommation AEP (« Pierre et Vacances » et des déversements des déversoirs d'orages Station d'épuration - nouvelle campagne de mesure sur le réseau afin de vérifier les seuils d'activation des déversoirs et repérer si des désordres persistent (tels que mise en charge du réseau pour des pluies de faible intensité au niveau du dessableur repéré comme un perturbateur hydraulique).	2016 2016

	Marché travaux global 2016 : - travaux de mise en place du bassin tampon en amont de la station d'épuration - suppression du déversoir d'orage n° 4 après mise en conformité des habitations.	2016
--	--	------

- **S'ENGAGE** sur l'intégration de chacune des opérations susvisées au Plan Pluriannuel d'Investissement du Syndicat,

FINANCES

4. Budget SOLIDARITE – participation 2015 des collectivités au fonds de solidarité

Depuis la délibération du 4 septembre 1986 instituant le « Programme de solidarité eau potable » pour aider les pays en voie de développement dans leurs problématiques liées à l'adduction d'eau potable et à l'assainissement des eaux usées, le Syndicat perçoit, sur volontariat des collectivités adhérentes, une participation de 0,015 €/m³ d'eau potable facturé.

Pour 2015, sur la base des volumes facturés en 2014, les participations des Syndicats ayant souhaité abonder ce fonds sont les suivantes :

Collectivités	Volumes facturés en 2014	Montant de la participation
Syndicat Eau47	6 951 225	10 426,84
Syndicat de la Lémance	1 219 347	1 829,02
Syndicat de Cocumont	583 493	875,24
Syndicat du Sud de Marmande	131 772	197,66
Syndicat de Clairac Castelmoron	525 333	788,00
SIVOM de Casteljalous	367 805	551,71
Syndicat de Penne St Sylvestre	303 942	455,91
TOTAUX	10 082 917 m³	15 124,38 €

Par délibération n° 15_062_C le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents a confirmé les participations pour l'année 2015 selon le tableau ci-dessus.

INFORMATIONS SUR LES POUVOIRS ET COMPETENCES DELEGUES

Conformément à l'article L 5211-9 et 10, une communication des décisions a été portée à la connaissance des élus.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 12 heures.

Le secrétaire de séance



Mme Françoise LABORDE